

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2017

PLFR POUR 2017 - (N° 384)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 462

présenté par
M. Giraud

ARTICLE 29

À l'alinéa 74, substituer aux mots :

« de cet article »

les mots :

« du présent II ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.